

ACTU

Des aides sont disponibles

Vous ne savez pas comment régler toutes les factures liées à un décès? Certaines aides sont possibles en fonction de votre niveau de revenus. Pour ceux qui disposent d'une bonne mutuelle, entre 300 € et 500 € de frais peuvent être remboursés. En général, l'organisme de pompes funèbres le mentionne directement aux proches du défunt qui financent les obsèques lorsqu'ils optent pour un package. « Pour les familles qui sont connues des services sociaux d'une commune, il existe des aides, plus ou moins au cas par cas, au niveau des CCAS (NDLR : centre communal d'actions sociales), explique Jean Ruellan, le porte-parole des Pompes funèbres générales. Elles peuvent aller d'une petite aide financière à la prise en charge totale des obsèques pour ceux qui détiennent,

via la mairie, un certificat d'indigence par exemple. » Enfin, à Paris intra-muros, entre 600 et 700 convois sociaux sont organisés chaque année. « Pour les Parisiens qui paient moins de 920 € d'impôts sur le revenu, les services de la Ville de Paris prennent en charge les obsèques, précise François Michaud Nérard, le directeur général des services funéraires de la Ville de Paris. Ils déboursent alors 320 € pour les obsèques. »

A.L.